

Responsable de la surveillance du patrimoine ouvrages d'art (H/F) Service Ouvrages d'art - DIT



Titulaire ou contrat de 3 ans



Chaumont (52)



Fin de publicité :

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Technicien				
<p>Temps de contrat : 39h/semaine</p> <p>Fondement juridique du candidat contractuel : <i>Emploi n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)</i></p>	<table border="0"> <tr> <td>Echelon 1 :</td> <td style="text-align: right;">1 836,20 €</td> </tr> <tr> <td>R.I.F.S.E.EP. B2 :</td> <td style="text-align: right;">548,00 €</td> </tr> </table> <p><i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire du grade renseigné. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i></p>	Echelon 1 :	1 836,20 €	R.I.F.S.E.EP. B2 :	548,00 €
Echelon 1 :	1 836,20 €				
R.I.F.S.E.EP. B2 :	548,00 €				
<p><u>Missions du service – positionnement de l'agent :</u></p> <p>L'agent est affecté à la Direction des Infrastructures du Territoire qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique transport et mobilité décidée par l'assemblée départementale. Le siège repose sur cinq services (foncier, exploitation et sécurité routières, entretien routier, ouvrages d'art et aménagement routier).</p> <p>Au sein du siège, <u>le service ouvrages d'art</u> est chargé de préparer les politiques de la collectivité dans les domaines de la surveillance, de l'entretien et de la modernisation des ouvrages d'art du réseau routier départemental (ponts et murs de soutènement).</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique du chef de service et de son adjoint, en étroite collaboration avec les quatre pôles techniques, le responsable de la surveillance du patrimoine ouvrages d'art assure des missions essentielles pour garantir la pérennité du patrimoine ouvrages d'art et permettre la circulation des usagers sur le réseau routier départemental dans des conditions optimales de sécurité. À ce titre, il anime le groupe des responsables travaux neufs et ouvrages d'art des pôles techniques.</p>					
<p><u>Tâches confiées :</u></p> <p><u>MISSIONS PRINCIPALES</u></p> <p>1. Surveillance du patrimoine d'ouvrage d'art du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter la politique de surveillance définie par la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> - participer à la définition des politiques de surveillance du patrimoine « ouvrages d'art » (ponts, murs de soutènement) du Département ; - assurer une veille dans ce domaine pour proposer d'éventuelles évolutions. • Organiser la mise en œuvre de cette politique de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - diriger et organiser l'activité de l'unité surveillance du patrimoine ouvrages d'art avec l'appui d'un soutien chargé de la surveillance du patrimoine ; - planifier les inspections détaillées périodiques et en contrôler la bonne exécution ; - planifier en lien avec les responsables travaux neufs et ouvrages d'art des pôles techniques, les visites IQOA et en contrôler la bonne exécution ; - être référent des responsables travaux neufs et ouvrages d'art des pôles techniques pour les inspections réalisées en régie (capacité à réaliser les visites d'inspections et à former les agents des pôles techniques en charge des visites en régie) ; - établir et gérer les marchés des inspections détaillées pour les ponts et les murs réalisées par des prestataires privés ; 					

- organiser et suivre des diagnostics ciblés ;
- assurer la concertation avec les gestionnaires des voies franchies (APRR, SNCF, VNF, DIR Est...).
- Compiler et analyser les résultats :
 - s'assurer de la tenue à jour des bases de données métiers (logiciel OASIS, SIG) afin d'avoir une connaissance optimale du patrimoine ;
 - analyser les procès-verbaux de visites établis lors de ces inspections et définir les actions à mettre en œuvre à court et à moyen terme ;
 - participer, en fonction de ces éléments, à la définition des priorités en matière de programmation de travaux de réparation ou d'opérations d'investissement.

2. Formulation des avis sur la capacité des ouvrages dans le cadre des demandes de passages de transports exceptionnels :

- analyser les hypothèses de dimensionnement prises en compte lors de la construction de l'ouvrage qui doit être franchi par le convoi ;
- transmettre le cas échéant les éléments du dossier de l'ouvrage, notamment la note de calcul lorsqu'elle existe au bureau d'études choisi par le transporteur pour vérification de la capacité de l'ouvrage à supporter les charges annoncées pour le convoi et analyser le rapport établi par ce bureau d'études ;
- missionner des prestataires pour effectuer des recalculs d'ouvrages en cas de fortes incertitudes ;
- transmettre les observations concernant les ouvrages d'art au service exploitation et sécurité routières en charge de l'émission des avis pour le compte du Département.

MISSIONS TRANSVERSALES

- Établir des documents de synthèse à la demande des élus, de la direction ou du chef de service (rapports d'activités, préparation des réunions cantonales et des réunions de la 3ème commission...) ;
- Contribuer au bon fonctionnement du service et apporter en tant que de besoin dans tous les domaines d'intervention du service ;
- Participer activement à la modernisation des services en tant que chef de projet ou membre d'équipe projet.

Profil recherché :

- Aptitudes relationnelles, à l'écoute et à l'animation ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Esprit d'analyse et de synthèse et capacité rédactionnelle ;
- Sens de l'initiative, rigueur et organisation ;
- Maîtrise des outils informatiques standards Word et Excel ;
- Connaissances dans le domaine des ouvrages d'art - ponts et murs de soutènement – (pathologie, conception, prédimensionnement) ;
- Connaissances en marchés publics.
- Discrétion et réserve ;

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, prévoyance obligatoire et CNAS.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

*Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + curriculum vitae) par mail à :

contact.recrutement@haute-marne.fr

À l'intention de Monsieur le Président - Conseil Départemental de la Haute-Marne

1, rue du Commandant Hugueny - 52000 Chaumont